

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 mars 2017, a adopté les règlements suivants :

RCG 15-058-1 **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058)**

L'objet de la modification est d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 000 000 \$.

RCG 17-012 **Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville**

RCG 17-014 **Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements RCG 15-058-1 et RCG 17-012 le 31 mai 2017 et approuvé le règlement RCG 17-014 le 1^{er} juin 2017. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 6 juin 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon